

DEL-2020-198

L'An deux mille vingt, le quatorze décembre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 7/12/2020, s'est réuni 'Salle du Comite' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMADIO, AMOUDRY, BARBIER, BAUD-GRASSET, BONTEMPS, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, HERBRON, JACQUES, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, VITTOZ.

Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.
MM. DUPERTHUY, GERDIL, GOURREAU, NEVES, SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

MM. CONDEVAUX JF, BACHELLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER.
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BOUCLIER, BOUVARD C, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DEFAGO, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GILLET, GONDA, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, OBERLI, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD.

Assistaient également à la réunion :

M. ESCALLIER – Cabinet KLOPFER
Mmes ASSIER, CELDA, FORSTER, GIZARD, MALLET, PERINEL, PERRET, PERRILLAT, POURRAZ, RENOIR,
MM BAILLY, CHALLEAT, GAL, SCOTTON, LACHAT, LOCHARD, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83
Présents : 47
Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - RESEAU DE CHALEUR DES HAUTS D'EVIAN - CHOIX DU MODE DE GESTION

Exposé du Président,

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38-I du CGCT, en matière de « création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid ».

Par délibération en date du 15 février 2018, le Comité du SYANE a décidé la création d'une régie avec autonomie financière et d'un budget annexe dédiée à la gestion de services publics rattachés à cette compétence optionnelle. Cette régie est dénommée Syan'Chaleur.



A ce titre, deux réseaux de chaleur sont déjà mis en œuvre par le SYANE selon le mode de la gestion de la régie :

- Commune de Saint-Jeoire-en-Faucigny, avec une mise en service en novembre 2020,
- Communes d'Ambilly et Ville-la-Grand, avec une mise en service prévue à l'automne 2022.

Courant 2020, le SYANE a lancé un projet de réalisation et exploitation d'un réseau de chaleur sur le quartier des Hauts d'Evian sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS.

Les principales caractéristiques techniques prévisionnelles du projet sont les suivantes :

- Nombre d'équivalent logements desservis : 600 à 900
- Longueur du réseau : 2 à 3 km
- Puissances cumulées des chaudières bois : 1 à 1,5 MW
- Une chaudière d'appoint/secours au gaz
- Taux de couverture bois : supérieure à 80 %
- Montant estimatif de l'investissement : 5 M€ HT

Ce projet vise l'alimentation de bâtiments publics existants (collège, bâtiments communaux, EHPAD), de bâtiments à construire (caserne pompiers livrée fin 2022, entre 300 et 600 logements projetés dans le périmètre d'étude et livrés à partir du 2023) et de logements sociaux existants.

Afin de définir le mode de gestion le mieux adapté au nouveau service public de chaleur, le SYANE s'est engagé dans une démarche d'étude des différentes options de gestion envisageables.

Les résultats des analyses menées ont conduit à considérer la régie Syan'Chaleur comme le mode de gestion le plus approprié à ce service public.

Un rapport présentant les caractéristiques du projet et les choix les plus adaptés du mode de gestion a été adressé aux membres du Comité syndical après avoir fait l'objet de différents avis rappelés ci-après :

- ✓ Vu l'article L. 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu l'avis du Comité Technique (CT) en date du 17 novembre 2020,
- ✓ Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 10 décembre 2020,
- ✓ Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur en date du 25 novembre 2020,
- ✓ Vu le rapport annexé à la présente délibération,

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le principe de la mise en place et de l'exploitation du service public de réseau de chaleur sur le quartier des Hauts d'Evian, avec le recours à un mode de gestion en régie par Syan'Chaleur;
2. à autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à cette gestion en régie par Syan'Chaleur.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

